

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille dix, le neuf septembre, à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 02 septembre 2010, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Claude GOY, Guy RAGEY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Jérôme GUBIEN, Pascal CHILLET, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jeannine PHILIS

Absents : Anne Marie POIROT

Excusés : Anne Marie POIROT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Claude GOY

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal en date du jeudi 08 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour de la réunion, relative à la désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes les Hauts du Lyonnais, et à l'acceptation d'une subvention au titre des amendes de police. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

N° 2010-041 Avenant à la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion du Rhône sur les dossiers CNRACL

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône intervient sur les dossiers de retraite, au titre du partenariat –CDC retraites. La convention liant le Centre de Gestion et la CDC, relative à l'intervention sur dossiers de la CNRACL, expire le 1^{er} juillet 2010. En attendant la reconduction d'une convention à compter du 1^{er} janvier 2011, la signature d'un avenant pour la période du second semestre 2010 est proposée à chaque collectivité adhérente.

Madame le Maire demande donc l'autorisation de signer cet avenant pour la reconduction sur le second semestre 2010 du partenariat sur les dossiers de retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion du Rhône sur les dossiers CNRACL.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-042 Convention de saisie des déclarations de création / vacances d'emplois et des retours de nomination sur Internet

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône s'est doté d'un module de saisie Internet des déclarations de créations / vacances d'emplois et des retours de nomination. L'objectif est d'améliorer les délais de publicité des créations et vacances d'emplois.

La convention proposée a pour objet de fixer les conditions d'accès et les règles d'utilisation du module de saisie, ainsi que de définir les droits et obligations des parties. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-043 Convention prises d'incendie

Madame le Maire explique que la SDEI, dans le cadre de son contrat d'affermage du service public d'eau potable sur les Monts du Lyonnais, propose une prestation optionnelle à chaque commune, relative à la visite des poteaux incendie.

Plusieurs options sont proposées, mais, après en avoir discuté, le conseil municipal décide de choisir la prestation d'une visite annuelle sans contrôle hydraulique, pour un coût de 23 € par prise d'incendie visitée. Madame le Maire rappelle que la commune a 64 poteaux incendie sur l'étendue de son vaste territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour la visite annuelle des prises d'incendie, pour l'option visite annuelle sans contrôle hydraulique, et pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2010.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-044 Convention de location d'un local à usage de garage

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse loue un local à usage de garage au rez-de-chaussée de la Maison du Parc. Compte tenu du changement de locataire à compter du 1^{er} octobre 2010, la convention de location doit être modifiée.

Madame le Maire dit que le loyer est de 65,27 € par mois. Madame le Maire lit la convention à intervenir entre la commune de Larajasse et le nouveau locataire, et demande l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention de location, à compter du 1^{er} octobre 2010.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-045 Marché public de travaux – Aménagement de la Villa Mary Autorisation de signature des lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, et 14

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse réhabilite la Villa Mary, avec notamment une bibliothèque en rez-de-chaussée. A l'issue de la procédure adaptée relative au marché public de travaux, plusieurs entreprises ont été retenues pour les lots suivants :

LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT € HT
Lot 1 Démolition, terrassement, gros œuvre, façades	Sarl MARTIN de Larajasse	202 619,50
Lot 2 Charpente couverture zinguerie	Ets BUISSON Frères de Duerne	15 780,80
Lot 3 Etanchéité, couverture bacs acier	SOLOSEC de Dareizé	14 202,95
Lot 5 Menuiseries extérieures bois	MBA GUYOT de St-Martin-en-Haut	45 248,56
Lot 6 Serrurerie Métallerie	Sarl DENJEAN de St-Martin-en-Haut	58 963,50
Lot 7 Plâtrerie, peinture, nettoyage	Ets FRENAY de Saint Laurent de Chamousset	127 417, 65
Lot 9 Carrelage faïence	SAULNIER & COSCO de Francheville	34 943,10
Lot 11 Electricité, courants faibles	Entreprise NOAILLY de Chazelles sur Lyon	85 517,08
Lot 12 Chauffage ventilation	Entreprise THIZY de Marcenod	95 233,40
Lot 13 Plomberie sanitaire	Entreprise THIZY de Marcenod	22 590,20
Lot 14 Abords VRD	FONT TP de Larajasse	63 599

Madame le Maire explique que les lots n°5 Menuiseries extérieures bois, occultations, n° 6 serrurerie, métallerie et n°14 abords VRD, ont fait l'objet d'une négociation sous forme de remise commerciale, auprès de tous les candidats ayant fait une offre. En effet, à l'issue de la consultation, les offres proposées étaient conformes mais relativement élevées par rapport aux estimations du bureau d'étude.

Par ailleurs, Madame le Maire explique que les lots n°4 Menuiseries extérieures aluminium, façades vitrées, n°8 Menuiseries bois, bardage et n° 10 ascenseur, font actuellement l'objet d'une nouvelle procédure adaptée suite à infructuosité.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer les marchés à intervenir entre la commune de Larajasse et les entreprises retenues, pour les lots ci-dessus désignés, ainsi que toutes les pièces afférentes au dit marché public de travaux d'aménagement de la Villa Mary.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés à intervenir entre la commune de Larajasse et les entreprises retenues, pour les lots ci-dessus désignés, ainsi que toutes les pièces afférentes au dit marché public de travaux d'aménagement de la Villa Mary.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-046 Désignation d'un délégué à la commission d'évaluation des charges transférées de la CCHL

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes les Hauts du Lyonnais prend en charge la compétence assainissement collectif et non collectif, à compter du 1^{er} janvier 2010. De plus, le conseil de communauté a également décidé d'exercer la compétence SCOT, par délibération en date du 16 juin 2010.

Madame le Maire explique que ces nouvelles compétences vont avoir des conséquences financières, et notamment au niveau de l'attribution de compensation. Une commission d'évaluation des charges transférées est donc créée au niveau intercommunal. Madame le Maire propose que Monsieur Jean Marc BRUYAS soit délégué à cette commission, pour la commune de Larajasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jean Marc BRUYAS, délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées, auprès de la communauté de communes les Hauts du Lyonnais.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-047 Amendes de police 2010 – approbation de la subvention

Madame le Maire rappelle qu'une subvention au titre des amendes de police 2010 a été attribuée à la commune de Larajasse, pour la réalisation de trottoirs à l'entrée nord du hameau de Lamure, pour un montant de 7 371 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, le conseil municipal doit accepter cette subvention et s'engager à réaliser l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la subvention d'un montant de 7 371 €, relative au dossier amende de police 2010, et s'engage à réaliser les travaux de réalisation de trottoirs à l'entrée nord du hameau de Lamure.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Rapport annuel du SIMA Coise

Le SIMA Coise a en charge la compétence assainissement non collectif, transférée par la commune de Larajasse. Le rapport annuel sur la qualité du service du SIMA Coise pour l'année 2010, doit être présenté en conseil municipal.

Madame le Maire rend donc compte des principaux points du rapport, relatifs notamment à la présentation du service public d'assainissement non collectif, ainsi que les indicateurs techniques, financiers et de performance. Le rapport est consultable en mairie, aux heures d'ouverture au public.

Point sur les subventions

Madame le Maire informe le conseil municipal du versement de la subvention communale au budget CCAS, pour le montant prévu de 6 500 €.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le conseil municipal des diverses notifications de subvention :

- Accord de la Préfecture du Rhône pour les amendes de police 2010 pour un montant de 7 371 €
- Transmission d'un dossier de demande de subvention à l'agence régionale de santé, pour l'accueil de professions médicales à la Villa Mary
- Réserve parlementaire d'un montant de 7 500 € pour l'équipement mobilier et informatique de la bibliothèque, accordée par Elisabeth LAMURE.
- Accord de la Préfecture du Rhône pour une dotation globale d'équipement, relative à l'atelier technique, pour un montant de 195 240 €
- Refus de la Préfecture du Rhône pour la dotation générale de décentralisation spéciale bibliothèque.

La commune va faire un dossier de demande de subvention auprès de la MSA, relativement à l'aménagement de la Villa Mary.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Madame le Maire rappelle le projet de centralité de la municipalité, pour lequel la commune souhaite s'adjointre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Plus précisément, il s'agit d'avoir un scénario précis de l'aménagement futur du centre du village, qu'il s'agisse des bâtiments, des voiries, des réseaux, des flux de circulation,

Trois offres de prestation de service nous ont été transmises. L'offre du cabinet d'architecture et d'urbanisme Grieu est la mieux-disante pour la prestation souhaitée. Elle est donc retenue.

Règlement des bals

Suite à la multiplication des incidents lors des bals, la municipalité décide de mettre en place quelques règles. Le règlement sera présenté lors de la réunion des associations le vendredi 1^{er} octobre 2010 à 20h30. La présence du président lors de cette réunion est obligatoire.

Par ailleurs, un rappel de la responsabilité pénale et civile a été fait par les gendarmes de Saint-Symphorien-sur-Coise, concernant l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs. Il est important de noter que le premier responsable en cas d'accident causé par l'alcool est le signataire de la demande de débit de boissons.

Commission information – communication

La commission information – communication prépare le Larajasse info qui sera prochainement distribué.

Par ailleurs, pour le bulletin municipal, la commission émet l'idée de thématiser les articles transmis par les associations chaque année. En effet, afin d'éviter les redondances et les énumérations, la commission souhaite que les associations écrivent sur un thème en particulier. Il est proposé cette année que les associations retracent un historique.

Madame Claude GOY rappelle également que les articles ne doivent pas faire plus de 400 mots (espacements compris) afin qu'ils puissent tous être intégralement diffusés.

Enfin, pour la première page du bulletin municipal de cette année, il est demandé aux deux écoles de Larajasse de faire parvenir à la commission des dessins des enfants, en leur demandant de dessiner un endroit de la commune qui leur plaît particulièrement. Tous les dessins seront conservés et exposés lors de la cérémonie des vœux.

Commission école

Les commandes de meubles et couchettes pour les deux écoles ont été faites cet été. La livraison des différents éléments doit être effectuée début septembre.

Un contrat pour un forfait pro auprès d'Orange a été conclu pour Internet à l'école de Lamure, pour un coût de 39 € mensuel. Le conseil général du Rhône n'a pas encore répondu à la demande de la commune pour bénéficier de la gratuité de l'accès Internet, comme pour les écoles branchées sur le câble.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge les factures non honorées par la société Yzy clic ici, qui diffusait Internet à Lamure avant l'arrivée du haut débit, comme cela avait été demandé par Mme Anne Marie POIROT.

Enfin, la commune de Larajasse va verser une subvention de 1 776,07 € pour l'association des amis de l'école publique, pour la prise en charge de la garderie périscolaire.

SCOT des Monts du Lyonnais

Lors de la première réunion du comité syndical du SCOT des Monts du Lyonnais, différentes commissions ont été mises en place : agriculture, transport, dérogation à la règle d'inconstructibilité, habitat, économie.

Diverses adhésions obligatoires sont également à l'ordre du jour : adhésion à l'interSCOT, à l'agence d'urbanisme de Lyon ...Le syndicat du SCOT touche une subvention de 1 €/ha, soit environ 39 000 €.

Informations diverses

- Un colombarium va être construit au cimetière de Larajasse, à la place des tombes des sœurs, dont les ossements seront rassemblés dans une autre sépulture. Une commande de 10 casiers va être faite.
- Le marché de producteurs aura lieu le dimanche 10 octobre de 09h00 à 17h00.
- Les travaux d'assainissement au Machizaud ont débuté.
- Le 12 août, une visite guidée de Bellaigue a été organisée par l'office du tourisme, et une ballade nature sera effectuée le 02 octobre à Vaudragon. Le comice des 4 cantons aura lieu les 2 et 3 juillet 2011 à Saint-Symphorien-sur-Coise ; Larajasse est proposée pour accueillir le spectacle du samedi soir au pôle d'animation.
- Un échange de points de vue est organisé avec Monsieur Sylvain COSTET, présent dans le public assistant à la réunion du conseil municipal, relativement au courrier que celui-ci a adressé pendant l'été à tous les membres du conseil municipal. Le thème principal abordé est la construction d'un groupe scolaire au centre bourg de Larajasse.
- Un dossier comprenant des éléments techniques et financiers doit nous parvenir en mairie, concernant la réhabilitation de l'ancienne cure de L'Aubépin. Cette cure pourrait être rénovée par un aménageur foncier pour accueillir des logements.
- Après Lamure et L'Aubépin, Larajasse verra son armoire adsl haut débit mise en service en septembre 2010. Il convient pour chaque particulier de se rapprocher de son opérateur.
- Divers travaux de voirie ont été effectués sur les chemins communaux. Cet hiver, à la place du gravier, de la pouzzolane sera mise à disposition dans les hameaux pour lutter contre la neige. Elle permet une meilleure adhérence l'hiver lorsque le sel est inefficace du fait des températures basses.

Fin de la séance 00h00